



The UIA Institute for the Rule of Law

DÉCLARATION

Paris, le 24 octobre 2025

Burkina Faso

L'UIA-IROL exprime sa préoccupation face à l'enlèvement de Maître Arno Sampebré, avocat au Barreau du Burkina Faso

L'Institut pour l'État de droit de l'Union Internationale des Avocats (UIA-IROL) exprime sa profonde préoccupation à la suite de l'enlèvement de Maître Arno Sampebré, avocat inscrit au Barreau du Burkina Faso.

Selon les informations rendues publiques par le Barreau du Burkina Faso, Maître Sampebré a été enlevé le lundi 13 octobre 2025, vers 11h30, dans son cabinet, par trois individus armés, en présence de membres de son personnel. Il a été conduit de force vers une destination inconnue. Plus d'une semaine après les faits, aucune information officielle n'a été communiquée sur les circonstances de son enlèvement, son lieu de détention ou le respect de ses droits fondamentaux.

Cet enlèvement s'inscrit dans un contexte préoccupant marqué par plusieurs disparitions et enlèvements récents d'acteurs du système judiciaire, notamment de magistrats. Ces faits soulèvent de sérieuses inquiétudes quant à la sécurité des professionnels du droit et au respect des principes essentiels de l'État de droit.

L'UIA-IROL rappelle que, conformément aux [Principes de base relatifs au rôle du barreau](#), adoptés par les Nations Unies en 1990, « *les avocats doivent pouvoir exercer toutes leurs fonctions professionnelles sans subir d'intimidations, d'obstacles, de harcèlement ni d'ingérences indus* » et doivent bénéficier d'une protection adéquate lorsqu'ils sont menacés ou exposés à des risques liés à leur activité professionnelle.

L'UIA-IROL souligne également que le principe d'inviolabilité du cabinet de l'avocat, reconnu par la réglementation régionale applicable dans l'espace UEMOA et soutenu par les normes internationales relatives à l'indépendance de la profession, constitue une garantie essentielle de l'exercice libre et indépendant de la défense et du respect du secret professionnel, éléments fondamentaux du droit à un procès équitable.

L'UIA-IROL :

- condamne sans réserve l'enlèvement de Maître Arno SAMPÉBRÉ, survenu dans son cabinet, et toute mesure coercitive prise en violation des garanties légales attachées à la profession d'avocat ;

UIA-IROL

Union Internationale des Avocats (UIA) – 23 rue de la Victoire – 75009 Paris (France), Association Loi 1901 n° W751207624
Tél. : +33 1 44 88 55 66 / Fax : +33 1 44 88 55 77 / E-mail : uiacentre@uianet.org / Web : www.uianet.org

- exprime sa solidarité pleine et entière avec Maître Sampebré, sa famille, ses confrères et le Barreau du Burkina Faso, qui œuvre pour la défense de la profession et la préservation de l'État de droit ;
- appelle les autorités burkinabè à tout mettre en œuvre pour assurer sa libération immédiate et, si des poursuites sont envisagées, à garantir que toute procédure soit conduite dans le strict respect de la loi et des droits de la défense ;
- invite les autorités compétentes à garantir la protection de tous les avocats, ainsi que celle des magistrats, afin qu'ils puissent exercer leurs fonctions sans crainte ni pression.

L'UIA-IROL réaffirme son engagement constant à défendre l'État de droit, l'indépendance de la justice et la sécurité des avocats, dont la mission est essentielle à la protection des droits et libertés fondamentaux.

En savoir plus sur l'UIA-IROL

L'UIA-IROL (Institut pour l'État de droit de l'Union Internationale des Avocats) promeut l'État de droit et soutient et défend, en particulier, (1) les avocats, les juges et les défenseurs des droits de l'homme qui sont harcelés, menacés et/ou persécutés dans l'exercice de leur profession, (2) l'indépendance des professions juridiques et judiciaires, et (3) les Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau, notamment en matière de défense des droits de l'homme.

Pour de plus amples informations : www.uianet.org - uiacentre@uianet.org
Contact Presse : Julie Rosa, Responsable *Communication* & Stratégie digitale jrosa@uianet.org